



Ville de passion!

Pôle Proximité et Citoyenneté
Direction de l'Éducation
Service Inscriptions Scolaires

DEMANDE D'INSCRIPTION EN TOUTE PETITE SECTION OU CLASSE PASSERELLE

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Date de dépôt :/...../..... N° INE :

Ecole du Secteur : Oui, Précisez :

Non, Précisez :

Les sections des Tout-petits sont implantées dans certaines écoles de Saint-Louis. Elles accueillent les enfants âgés de 2 ans révolus au jour de la rentrée d'Août.

TPS : Les places sont attribuées par une commission communale chargée de traiter les demandes en fonction des places disponibles et **des critères prioritaires suivants :**

- *Enfant dont les parents résident dans la commune de Saint-Louis*
- *Enfant nés entre le 01 janvier et le 30 juin 2021*
- *Enfant dont la famille pourrait éprouver des difficultés pour l'accompagner dans son développement personnel, éducatif, et dans sa réussite scolaire,*
- *Enfant prêt physiquement et psychologiquement à fréquenter l'école (propre et suffisamment autonome)*

CLASSES PASSERELLES : Après une rencontre et un échange avec la Référente des Classes Passerelles du Territoire Sud et cheffe de service LCI à la Caisse des Ecoles, le service inscription pourra enregistrer et traiter votre demande en fonction des places disponibles et **des critères prioritaires suivants :**

- *1 des 2 parents ne travaille pas et doit accompagner l'enfant sur le temps de classe le matin (environ 2 à 3 heures)*
- *Le parent doit participer à un minimum de 2 ateliers de parentalité l'après-midi tenus par l'Éducateur Jeunes Enfants (EJE).*

Dans l'attente de la décision de la commission, les parents doivent par précaution prévoir une inscription dans une crèche, chez une assistante maternelle ou une autre alternative de garde.

ENFANT

NOM : Sexe : Masculin Féminin

Prénoms :

Date de Naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Dispositif d'accueil en cours : Ville :

ECOLE

TPS : Saint-Exupéry Albert Camus Edmond Albius
 Desforges Boucher Noé Fougeroux Mat. Plateau Goyaves

Classes Passerelles : Ravine Piments Robert Debré

Fratrie(s) déjà scolarisé(s) dans l'école demandée : Oui Non

Nom et Prénom(s) :

Classe(s) :

RESPONSABLES LEGAUX

SITUATION FAMILIALE

Mariés Pacsés Concubinage Séparés Divorcés Célibataire Veuf(ve)

Responsable légal 1 (RL1) :

Autorité Parentale : Oui Non

Mère Père Assistante familiale Autre :

Nom :

Prénoms :

Adresse complète :

N° Domicile : N° Portable :

Mail :

Responsable légal 2 (RL2) :

Autorité Parentale : Oui Non

Mère Père Assistante familiale Autre :

Nom :

Prénom(s) :

Adresse complète :

N° Domicile : N° Portable :

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT (PHOTOCOPIES)

- Copie livret de famille ou copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant concerné de moins de 3 mois
 - Copie des pièces d'identité des responsables légaux
 - Attestation de la CAF de moins de 3 mois
 - Copie du carnet santé ou certificat de vaccination du médecin traitant
 - Parents divorcés ou séparés : copie du dernier jugement ou attestation (*garde partagée, conjointe, résidence principale*)
 - Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal : *EDF, Eau, quittance loyer,*
 - Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée
- Pour les personnes hébergées :**
- Attestation d'hébergement
 - Pièce d'identité + Facture de moins 3 mois de l'hébergeant
 - Facture à votre nom à l'adresse de l'hébergeant (*CAF, CMU, Pôle emploi*)

Engagements :

J'atteste / Nous attestons sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage / nous nous engageons à signaler à la ville de Saint-Louis tout changement dans la situation de mon enfant au cours de sa scolarité.

Saint-Louis, le/...../.....

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

Rappel : En vertu de l'art. 372-2 du Code Civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre parent quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale. La demande de dérogation constitue un acte usuel.

La Direction de l'Éducation se tient à votre disposition

Saint-Louis : 0262 91 94 87 - Mail : inscriptionlouis@saintlouis.re / La Rivière : 0262 26 81 94 - Mail : inscriptionlariviere@saintlouis.re

(CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)
Décision de la Commission TPS d'Inscription Scolaire

Ecole du secteur :
Ecole demandée :

Décision de la Commission :

Avis favorable

Avis défavorable

Observations :.....
.....
.....

En attente sur l'école :
.....

Saint-Louis, le
Pour Le Maire et par délégation,
L'Élu délégué à l'Éducation

Sylvain ARTHEMISE

La Direction de l'Éducation se tient à votre disposition